

COMMUNE DE SUNDHOFFEN  
68280



Tél. : 03.89.71.40.45 / Fax : 03.89.71.58.81  
mairie@sundhoffen.fr

## ARRETE N° 71 / 2026

PORTANT INTERDICTION ET DEVIATION DE LA  
CIRCULATION AU DROIT DE QUATRE PASSAGES  
A NIVEAU.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN,

**VU** le Code Général des Collectivités Locales réglementant les pouvoirs de police du Maire et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 et L. 2542-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles R.44 et R.225 ;

**VU** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963 et 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

**VU** la demande formulée par courriel en date du 8 septembre 2026 par la société SAERT de Benfeld (Bas-Rhin) ;

**CONSIDERANT** que pour permettre les travaux ferroviaires de renouvellement de voie et de passage à niveaux sur la ligne L120 000 de Colmar à Neuf-Brisach, il est nécessaire de barrer et dévier la circulation au droit des passages à niveau n° 12, n° 13, n° 15 et n° 16 sur notre ban communal ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>

La circulation sera interdite à tous véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons et bestiaux :

- **au passage à niveau N° 12**, situé à l'entrée nord-ouest de la commune sur la RD13 route du Neuland /rue du Neuland (voir plan annexé)
  - du lundi 05 octobre 2026 à 09h au vendredi 09 octobre 2026 à 15h
  - du lundi 12 octobre 2026 à 09h au mercredi 14 octobre 2026 à 17h
  - du mercredi 18 novembre 2026 à 07h au jeudi 19 novembre 2026 à 17h
  - du mardi 8 décembre 2026 à 07h au vendredi 11 décembre 2026 à 15h.
- **au passage à niveau N° 13**, situé au nord-ouest de la commune à l'intersection du chemin rural « Altweg » et de la rue des Chênes (voir plan annexé),
  - du lundi 28 septembre 2026 à 09h au vendredi 02 octobre 2026 à 15h
  - du lundi 05 octobre 2026 à 09h au mercredi 07 octobre 2026 à 17h
  - du jeudi 19 novembre 2026 à 09h au vendredi 20 novembre 2026 à 17h
  - du mardi 8 décembre 2026 à 09h au vendredi 11 décembre 2026 à 15h.

Les sens de circulation Nord-Sud et Sud-Nord seront barrés et déviés par la RD13 (route du Neuland) vers le rond-point de la D415, la D415 vers Wolfgantzen, la D1 à partir de Wolfgantzen vers Appenwihr et Sundhoffen,

- **aux passages à niveau N°15 et N°16**, situés aux extrémités du pont de la voie ferrée qui enjambe le cours d'eau de l'III (voir plan annexé), sans déviation à instaurer.

suite de l'arrêté n°71/2026 du 22 septembre 2026

**Article 2** : L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place de la signalisation par la société SAERT de Benfeld (Bas-Rhin). Cette signalisation routière sera conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière.

**Article 3 : Ampliation à**

- M. le Chef de l'Unité Routière de Colmar à Ingersheim,
- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Colmar,
- M. le Directeur du syndicat mixte des gardes champêtres (Brigade Verte) à Soultz,
- M. le Président de la société de chasse « Diane de Colmar », locataire des lots de chasse n°1 et n°2,
- M. le Président de la société de chasse « Lindenkuppel », locataire du lot de chasse n°3,
- M. Jean-Claude SIGRIST, locataire du lot de chasse n° 4,
- M. le Responsable du service de ramassage des ordures ménagères de la Ville de Colmar,
- M. le Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III à Niederhergheim,
- M. le Directeur de la TRACE à Colmar,
- M. le Directeur de l'entreprise KUNEGEL à Colmar,
- M. le Directeur du CODIS de Colmar,
- M. le Chef du corps communal de sapeurs-pompiers volontaires de Sundhoffen,
- MM. les Maires des Communes d'Andolsheim, Widensolen, Wolfgantzen, Appenwihr et Logelheim,
- Monsieur Vincent SCHMITT, projet opérationnel voie-AMOA-MOE, SNCF RESEAU à Strasbourg,
- M. le Directeur de la société SAERT, 13, rue de l'Europe à 67230 Benfeld.

Sundhoffen, le 22 septembre 2026

Le Maire :

Jean-Marc SCHULLER